



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPUQ 2010-2011

Le 13 décembre 2010

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DOSSIER DES DOYENNES, DOYENS : MODIFICATIONS À INTÉGRER DANS LA CONVENTION COLLECTIVE SPUQ-UQAM ET AJUSTEMENT DES POLITIQUES ET RÈGLEMENTS DE L'UNIVERSITÉ À LA CONVENTION COLLECTIVE

Proposition du Conseil syndical

ATTENDU la résolution du Conseil d'administration du 6 juin 2006 (2006-A-13092) qui adopte la Politique facultaire à l'exclusion des sujets qui touchent les matières prévues à la convention collective dont le statut des doyennes, doyens, la composition de la Commission des études et le mandat des vice-doyennes, vice-doyens;

ATTENDU que les rôles, responsabilités et pouvoirs des doyennes, doyens sont définis non seulement dans la convention collective SPUQ-UQAM, mais également dans les politiques et règlements de l'Université;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

1. EXIGE dans le respect de l'autonomie départementale, du fonctionnement de collégialité et de gestion participative caractéristiques de l'UQAM, l'inscription dans la convention collective SPUQ-UQAM de la composition de la Commission des études dans sa totalité et de tous les aspects qui concernent la tâche et les conditions de travail des doyennes, doyens et des vice-doyennes, vice-doyens (rôles, responsabilités et pouvoirs détaillés; aménagement de la tâche; rémunération; modalités de nomination : élection, durée du mandat, destitution);

2. MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour analyser tous ces aspects et soumettre à l'Assemblée générale les propositions de modifications à inscrire dans la convention collective;

3. EXIGE de la Direction de l'Université l'ajustement des politiques et des règlements de l'UQAM à la convention collective SPUQ-UQAM, une fois le processus de modifications achevé.

ADOPTÉE À 96 %